

Expansion Problématique Des Etablissements Scolaires Dans Le Mayo-Kebbi/Tchad (1979-2017)

Jérémie Djondang

Doctorant à l'Université de NGaoundéré/Cameroun et Enseignant- chercheur au
Département d'histoire, École Normale Supérieure de Bongor(Tchad)

Auteur correspondant : E-mail : djondangjeremie@yahoo.fr.

Tel/ +23566278630 /+237692454312

Résumé : Bon nombre des chercheurs se sont penchés sur la question éducative au Tchad et l'ont abordé sur divers aspects. Mbaïosso Adoum, (1990) s'est appesanti sur l'inadéquation du programme scolaire tchadien calqué sur celui des Blancs. L'auteur évoque les problèmes qui se résument en la crise d'autorité des parents sur les enfants, et influencent négativement ces derniers et entravent les relations parentales. Cet article adopte une perspective différente et montre l'accroissement des établissements scolaires dans le Mayo-Kebbi. Accroissement qui provient de la croissance du nombre de la population scolarisable et surtout des actions communautaires locales, les missions Catholiques et protestantes, ainsi que l'œuvre les chefs traditionnels. Les écoles créées ainsi sans plan préétabli posent le problème de qualité dans la pratique. La présente étude vise à établir dans quelle mesure l'implication de la communauté locale est associée à la qualité et rendement scolaire d'élèves ; C'est-à-dire comment les parents peuvent améliorer la qualité et le rendement scolaire de leurs enfants. L'analyse se subdivise en deux points. Nous abordons dans un premier temps les initiatives locales de création d'établissements scolaires et en second lieu les problèmes liés à ces structures éducatives.

Mots clef : Expansion, école, Qualité, Mayo-Kebbi ;

Summary: Many of the researchers have looked at the educational question in Chad and tackled it from various aspects. Mbaïosso Adoum, (1990) dwelled on the inadequacy of the Chadian school curriculum modeled on that of the Whites. The author discusses the problems which boil down to the crisis of parental authority over children, and which negatively influence the latter and hinder parental relationships. This article takes a different perspective and shows the growth of schools in Mayo-Kebbi. This increase comes from the growth in the number of the school-age population and above all from local community actions, Catholic and Protestant missions, as well as the work of traditional leaders. Schools created in this way without a pre-established plan pose the problem of quality in practice. The present study aims to establish to what extent the involvement of the local community is associated with the quality and academic performance

of students; That is, how parents can improve the quality and academic performance of their children. The analysis is subdivided into two points. We first deal with local initiatives for the creation of schools and secondly the problems linked to these educational structures.

Keywords: Expansion, school, Quality, Mayo-Kebbi

INTRODUCTION

La carte scolaire est l'ensemble des techniques et de procédures utilisées pour planifier les besoins futurs de l'éducation au niveau local, les moyens mis en œuvre pour satisfaire ces besoins. Il s'agit de gérer les flux des élèves et de garantir une bonne répartition géographique à la fois des établissements et des élèves. (Pugin, (2007). Il s'agit en fait d'une méthode de planification d'éducation au niveau local ou régional. La réalisation d'une carte scolaire est de permettre d'éviter la création ou la suppression d'une classe sous peuplée, de constituer des écoles ayant plusieurs classes deux à trois au minimum de manière à améliorer les conditions d'enseignement, d'accroître l'accès à l'enseignement. Le développement du réseau scolaire dans le Mayo-Kebbi suscite d'interrogation liée aux acteurs principaux qui sont les enseignants et les effets d'une telle évolution. Les communautés villageoises pour répondre au besoin éducatif de leurs enfants, créent des établissements scolaires qu'elles prennent elles-mêmes en charge.

Notre analyse porte sur la question en quoi l'expansion des établissements scolaires dans le Mayo-Kebbi pose-t-elle de problème de qualité dans la pratique ? En vue de répondre à cette question l'on a procédé au plan méthodologique par une approche qui a consisté essentiellement à la consultation des ouvrages généraux et spécifiques Ensuite, nous avons aussi eu recours à l'observation participante en utilisant simultanément l'analyse rationnelle et empirique. La confrontation et le recoupement des données de ces sources, nous ont renseignés sur la gestion et les responsabilités de tous les acteurs impliqués dans le système d'éducation. Les sources orales, à travers des interviews individuelles et collectives nous ont permis d'avoir le point de vue les enseignants, les parents d'élèves, les chefs d'établissement et les élèves eux-mêmes.

L'observation participante a permis d'analyser par l'usage d'une pensée déductive la vérification des faits sur le terrain. Cependant pour mieux appréhender les difficultés dans lesquelles fonctionnent ces établissements, nous avons sélectionné sur la base du nombre d'enseignants par école, cinq écoles primaires et deux établissements secondaires, soit sept établissements par Départements. Au total trente-cinq établissements d'enseignement dont Vingt –cinq écoles primaires et dix établissements secondaires. Dans chaque établissement nous avons interrogé dix personnes parmi lesquels quatre enseignants dont un Directeur ou proviseur et six élèves. Le bilan d'échantillonnage donne un chiffre total de trois cent cinquante personnes interrogées, ce qui nous permet d'éviter toute affirmation gratuite.

I- Les Initiatives locales de création d'école communautaire

L'évolution du réseau scolaire tient compte des facteurs socio-économiques et de l'analyse des conditions favorables ou non à l'implantation d'un établissement scolaire. Les facteurs démographiques, géographiques, les dépenses que peuvent occasionner la nouvelle structure éducative, les ressources humaines à utilisées sont des éléments qui entrent dans la réflexion pour la création d'une institution scolaire (Kongo Mbaidoumada, 1992). L'expansion sans plan prédéfini du réseau scolaire dans le Mayo-Kebbi permet certes une scolarisation massive des enfants face à une forte demande de scolarisation qu'impose la croissance démographique de la région. Lorsque l'on se réfère aux recensements généraux de la population et de l'habitat effectués au Tchad en 1993 et en 2009, la région du Mayo –Kebbi occupe une place importante en ce qui concerne les chiffres de la population. En 1993, la population sédentaire globale était de (819 989) habitants, comme indique le tableau ci-dessous

Tableau 1: Repartition de la population du Mayo-Kebbi selon le recensement de 1993

Dép	M	F	T
Bongor	95 058	99 934	194 992
Fianga	70 663	80 255	150 918
Gounou-gaya	70 298	78 871	149 169
Léré	68 641	74 089	142 730
Pala	88 244	93 936	182 180
Total	392 904	427 0815	819989

M= masculine; F= féminine,

Source : Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques, (INSEED) 1993.

Il ressort de ce tableau que le nombre des femmes est supérieur à celui des hommes dans les cinq Départements que compte le Mayo-Kebbi. En effet, sur 819 989 habitants, on a 427 085 femmes et 392 904 hommes. L'on constate que le nombre de filles dans chaque Département est élevé par rapport au nombre de garçons et paradoxalement le nombre de filles scolarisées est inférieur à celui des garçons. Cela s'explique par le fait que les parents, par l'analphabétisme, doublé de leur manque d'information et de leurs préjugés civilisationnels, pensent que la fille devrait être réduite à accoucher des enfants et à faire la cuisine. Ils pensent qu'une fille instruite pourrait être têtue vis-à-vis de son mari. Ce conduit en 2009 au chiffre de 1.334 265 habitants dont le poids démographique décrit le rythme d'augmentation de la population. (République du Tchad, 2009 p.19) Cette croissance démographique impact sur le système éducatif. Elle renforce la pression de la demande en éducation facteur essentiel dans la création des établissements scolaires. La communauté internationale reconnaît que l'éducation de la fille joue un rôle important dans le processus de la maîtrise de la croissance démographique. L'éducation de la fille régularise la fécondité et fait augmenter l'âge au mariage. (Gérard Calot et Jean-Claude Deville, (1971)

Là où le niveau d'instruction de la femme est élevé, la fécondité et la mortalité sont fortement réduites. Autrement dit, l'influence des variables démographiques sur l'éducation, joue un rôle important sur la dynamique démographique. C'est-à-dire une situation de forte croissance démographique annuelle, débouche chaque année sur une génération plus nombreuse à scolariser. Le faible taux de scolarisation des filles, fait que celles –ci se marient tôt, d'où le taux élevé de fécondité source de croissance rapide de la population. (Y.Charbit Mababou Kebé 2006). La création des établissements scolaires dans le Mayo-kebbi prend son appui sur l'effectif croissant de la population, qui, lui-même, est la conséquence du faible taux de scolarisation des filles. D'autres interviennent pour favoriser ce phénomène de multiplication tout azimut des écoles dans cette partie sud du Tchad.

I-1. Le repli identitaire des fonctionnaires pendant la guerre civile de 1979-1980.

La guerre civile, qu'a connue le Tchad, a obligé un repli identitaire des fonctionnaires tchadiens, c'est-à-dire chacun a dû regagner son village d'origine (Gatta Ngothé Gali, 2005 p.42) Le système éducatif tchadien, de manière générale a cessé de fonctionner. Cette guerre a perturbé l'État tchadien qui pendant cette période, a fonctionné sous deux administrations. Dans la partie sud du pays, le comité permanent, dirigé par le colonel Kamougué basé à Moundou, a réussi à organiser l'administration dans les cinq Préfectures notamment le Moyen-Chari, les deux Logones, le Mayo-kebbi et la Tandjilé. Les unités industrielles, et les établissements scolaires ont fonctionné (Ngangbé. M. 1984 P.41) Les subsides,

pour ne pas dire le salaire des fonctionnaires ou agents de l'État majoritairement repliés dans leur préfecture d'origine, ont été versés. Partout dans les villages, le constat est le même. Beaucoup d'établissements primaires et secondaires ont été créés. L'on dénombre 19 écoles et 2 collèges créés en 1979/1980.

La partie sud du Tchad a été baptisée « Havre de paix », c'est-à-dire, là où il n'y a pas de guerre. En effet, les agents de l'État repliés s'inscrivaient chacun à son arrivée dans le registre de son ministère et ces listes complétaient les statistiques des fonctionnaires qui existaient auparavant, et les nouveaux venus sont redéployés. L'idée d'aider les petits frères ou du moins les enfants à la lecture et à l'entraînement dans certaines disciplines sont nées. Des petits groupes d'entraînement vont devenir par la suite des salles de classe dont les maîtres ne sont que les fonctionnaires issus de ces quartiers ou villages.

L'on assiste ainsi au Mayo-Kebbi à une croissance des écoles dites communautaires (J.Y.Martin 2003) à la suite des événements politiques et militaires au Tchad. Une école communautaire est avant tout un établissement scolaire issu d'une volonté commune des parents d'élèves de mettre à contribution leurs efforts au profit de leurs enfants (P. Chartrand et al, 2007). La raison principale de la création de ces écoles est due à la désorganisation du système éducatif au Tchad. Elle visait à compenser la désorganisation des interventions éducatives, dans des situations de conflit face à laquelle l'État se trouve démuné ou destabilisé (Esquieu, Péano, 1994)

Ces écoles créées sans plan préétabli, ont contribué certes au progrès de scolarisation de la Région du Mayo-Kebbi, mais la création d'école est vue comme une forme de civilisation ou d'ouverture sur ce qui a longtemps échappé à la considération des communautés villageoises. Une communauté qui se considère ouverte sur le modernisme doit ouvrir une école dans son village ou dans son quartier. C'est ce qui explique le non respect des procédures d'ouverture d'établissement défini par le décret N°693/PR/PM/MEN/2005 qui stipule dans son article 20 que l'ouverture d'un établissement est soumise à l'autorisation accordée par le premier Ministre sur proposition du Ministre de l'Éducation Nationale (Décret n° 693)

L'on constate que la demande d'autorisation d'ouverture émanant de la personne physique ou morale désireuse de fonder un établissement d'enseignement est adressée à l'autorité scolaire compétente lorsque cet établissement fonctionne ou a déjà fonctionné depuis quelques années. Face à cela, l'État ou les responsables en charge d'éducation scolaire sont mis devant un fait accompli et n'ont de choix. Ces écoles communautaires sont souvent très peu encadrées et contrôlées sur le plan pédagogique, puisqu'elles naissent là où le pouvoir public n'avait pas encore réussi à en établir (J.Y.Martin 2003)

À Lamé dans le Département de Mayo-Dallah et à Gagat, l'on compte en 2009/2010 respectivement 41 et 73 écoles communautaires, alors que dans ces mêmes localités, l'on compte 34 et 32 écoles publiques. Ces écoles communautaires deviennent officielles avec l'apparition de l'acte de reconnaissance. Les enseignants qui y travaillent ont un faible niveau de formation pédagogique. Chaque école fonctionne et évolue selon les besoins locaux de scolarisation forme (J.Y.Martin 2003) L'effectif des enseignants communautaires s'accroît progressivement comme indique le tableau ci-après : **Tableau 2:** La situation des Maîtres Communautaires dans quarte (4) Départements au Mayo- Kebbi.

Ens/Affe	Ratio/EI/Ens eig. Affectés	M/C	T	Ratio/EI /E/ C
Département Mayo Dallah	/	/	/	/
318 21, 1%	153, 99%	1189 78,9 %	150 7	52,23%
Département Lac-Léré	/	/	/	/
232 22, 2%	196, 58%	815 77, 8%	104 7	51,88%
Département de kabbia	/	/	/	/
111 14,7%	351, 04%	646 85,3 %	757	62,74%
Département de Mont-Illi	/	/	/	/
60 7,5%	611,88%	739 92,5 %	799	58,95%

Source : compilation des rapports des Inspections Départementales

L'observation du tableau ci-dessus fait apparaître le faible taux des enseignants titulaires affectés de façon régulière dans les Départements mentionnés. Ce qui donne le taux très élevé du ratio/élève par enseignant formé : 611,88% pour le Département de Mayo Binder, 351, 04% pour celui de la Kabbia, 196, 58% pour le Département de lac Léré et 153, 99%, dans le Mayo Dallah. Il indique également des taux élevés des maîtres communautaires dans tous les Départements avec 92,5% dans le Mayo- Binder. Bien que le recrutement massif des maîtres communautaires ait un effet positif sur le taux brut de scolarisation primaire, il n'est pas de nature à garantir une éducation de qualité. Outre ces écoles communautaires, viennent s'ajouter les

écoles confessionnelles des missions Catholiques et protestantes dans la région du Mayo-Kebbi.

I-2. Les écoles confessionnelles

L'église catholique a fondé des écoles primaires et collèges d'Enseignement Général dans le Mayo-Kebbi. Les objectifs visés sont:

- assurer l'instruction dans les écoles du diocèse ;
- soutenir les écoles communautaires par l'alphabétisation ;
- alphabétiser les adultes pour leur formation personnelle et pour un meilleur service au sein des actions de développement continu ;
- assurer une formation dans les différents besoins ressentis par la population ;
- pourvoir à la formation des cadres des secteurs d'activités pour l'animation et la technique
- offrir un matériel éducatif approprié aux alphabétisés par la création de bibliothèque, l'apport de documentation, par la traduction en langue des brochures éducatives (BELACD, 1991)¹

L'Église catholique offre à l'école toutes les chances d'exister et de fonctionner le mieux possible par la formation des maîtres, la sensibilisation des parents, l'enseignement religieux et moral. De par sa qualité, l'enseignement catholique (EC) est un modèle ardemment recherché par les parents.

Tableau 3 : Les écoles catholiques dans le Mayo-kebbi et leurs effectifs

N ^o	Eco	Eff	N/C	T/C
1	Badje	537	11	49
2	Bissi- Maffou	688	12	57
3	Kolyang	564	13	43
4	Gaya Widi	356	08	45
5	Gaya-Filles	438	10	43
6	Guelendeng	398	08	49
7	St –Kisito de Keuni	820	16	51
8	St J.P.de Bongor	391	07	56
9	Guelo	673	12	56
10	Djoumane	437	08	54
11	Domo- Dambali	365	07	52
12	Pont –Karol	619	12	52
13	Moukou A et B	533	10	53
14	Koupor	234	05	46
15	Séré	279	06	46
	Total	7332	145	50

Source : Rapport de rentrée 2017 à l'inspection Diocésaine de Pala.

ECO= ecole ; Eff=effectif ; NC= nombre de classe ;
 TC= taille de classe

¹ BELACD, 1991, « Plan cadre des projets de Développement de Pala », Rapport d'activités de fin d'année scolaire

L'on retient de ce tableau que le Mayo- Kebbi compte 15 Écoles Catholiques Associées (ECA) pour un effectif total de 7332 élèves et 145 enseignants toutes catégories confondues. Le ratio élève /enseignant est de 50 environ.

Dans le cadre de la convention signée entre l'État tchadien et la mission catholique, l'État fixe les programmes, les régimes des examens, délivre les grades et diplômes. Il fournit et administre le personnel enseignant requis en fonction de ses moyens et sur la demande de l'Église. Il contrôle la qualité de l'enseignement. Si la responsabilité de dispenser l'éducation incombe avant tout aux parents, il n'en demeure pas moins que l'État reste le garant institutionnel de l'éducation de tous. À ce titre, il doit aider les familles à s'acquitter de ce devoir sacré. Aussi tout en exerçant son rôle de gestionnaire du système éducatif, l'État veille à ce que le choix du type d'éducation à donner aux enfants, soit respecté. En effet, l'école catholique comme les autres écoles, poursuit les mêmes buts. La formation des jeunes. Sa spécificité « c'est de créer pour la communauté scolaire une atmosphère animée d'un esprit évangélique, de liberté et de charité » (M. Ngartéri, 2006) qui favorise l'épanouissement spirituel des enfants.

Aussi, les missions protestantes implantées dans la Région prennent des initiatives éducatives par la création des établissements scolaires. En ce qui concerne les Assemblées Chrétiennes au Tchad (ACT), c'est le collège des anciens d'une communauté locale qui décide de la création d'une école après avis favorable de la communauté qui les a élus. Chaque nouvelle création est signalée à la hiérarchie en vue de mener des démarches auprès des autorités compétentes pour la reconnaissance.

L'Église Fraternelle Luthérienne au Tchad (EFLT) quant à elle est longtemps restée sur l'aspect évangélisation ou spirituel. Elle n'a pas très vite pensé à aborder l'aspect socio-économique ou éducatif de la vie sociale en général et de ses fidèles en particulier. Selon le président National de l'Église Fraternelle Luthérienne du Tchad, le pasteur Souina Potifar l'idéologie des premiers missionnaires venus de l'Amérique était de sauver les âmes perdues. Cette idéologie qui a été à la naissance de cette dénomination a perduré pendant longtemps au Tchad. L'idée de apparait tardivement. Car la mission de l'Église dans le monde ne se réduit pas à annoncer l'Évangile et à implanter des Églises. Au cours des dernières décennies des concepts ont été proposés pour désigner une vision globale et un champ plus large « mission holistique » (Farely, N. et al, 2016, p.2.) C'est pourquoi dans le domaine social de façon général et éducatif en particulier, les créations sont récentes. Le Centre chrétien d'Appui au Développement Communautaire (CECADEC) a été créé en 1988 pour la promotion du développement holistique et durable. En août 1998, le personnel du CECADEC, du siège de l'EFLT et quelques chrétiens

habitant aux alentours du CECADDEC se sont réunis pour lancer l'idée de la création d'une école. Un comité composé de cinq personnes a été mis sur pied pour réfléchir sur la faisabilité de ce projet. Les promoteurs ont constaté que dans les écoles publiques de la place, les classes sont pléthoriques. Les carnets de notes, les bulletins sont rapidement falsifiés soit par l'élève à l'insu des parents, soit par certains des parents d'élèves qui exigent à l'administration scolaire de modifier les notes pour que leurs enfants puissent être admis en classe supérieure. Dans certains cas c'est les responsables scolaires qui décident de gonfler les notes pour donner plus de chance aux élèves de réussir (Abdoul Salam Diko, 2021) Des faux bulletins sont délivrés par certains chefs d'établissements pour permettre à l'élève exclus pour insuffisance de travail de s'inscrire ailleurs. Le nomadisme scolaire s'intensifie. Autour de tout ce phénomène, c'est la « mafia » dont chacun tire son profit.

Donc relever le niveau des élèves, combattre la corruption, mais aussi accompagner l'évangélisation par des œuvres, sont les points phares qui ont guidé les fondateurs de cette école dit « l'école luthérienne ». D'autres communautés Luthériennes de la région du Mayo-Kebbi vont emboîter le pas. Mais l'organisation des œuvres éducatives au niveau de l'EFLT est encore embryonnaire. Il n'existe pas encore une instance centrale qui coordonne les activités éducatives. La 54^{ème} Assemblée Générale de l'Église Fraternelle Luthérienne au Tchad tenue à Pont-Carol dans le Département de la Kabbia a prévu en perspective, la création d'une inspection pédagogique des Écoles privées Luthériennes en vue de veiller au bon fonctionnement de ces établissements (Compte rendu, 2020). Les écoles primaires, collèges et Lycées créés par les communautés chrétiennes des EFLT sont gérés par les comités de gestions mis sur pieds dans chaque établissement par l'assemblée générale de l'instance fondatrice. Les écoles entrées sous la convention signée entre l'Entente des Églises et Missions Évangéliques (EEMET) sont dites des écoles conventionnées. En effet, le récapitulatif de la situation évolutive des écoles au Mayo- Kebbi, se présente comme le montre le tableau ci-dessous.

La situation présentée dans le tableau ci, montre que ce sont les écoles communautaires (EC) et les écoles privées tout statut confondu qui permettent l'évolution du nombre des établissements d'enseignement dans le Mayo-Kebbi. Il est à noter que quand une école communautaire est reconnue ou officialisée elle devient publique.

I-3. Le rôle des autorités traditionnelles et des élites politiques locales

L'on entend par autorité traditionnelle, les chefs de village, les chefs de canton ou toute autre personne qui détient le pouvoir traditionnel qu'il exerce sur un groupe dans le respect des mœurs, des règles de conduite dans une société. Cette autorité est fondée sur la croyance et le respect de l'ordre

établi et peut être définie comme un droit de commande. L'autorité traditionnelle est le fruit des mœurs et des coutumes du passé qui est subordonné au pouvoir politique (M.Catanas, 2003). Ces autorités traditionnelles dans le Mayo- Kebbi n'ont pas joué un rôle identique dans la scolarisation. Certaines sont des leaders indiqués dans la sensibilisation de leur population quant à l'éducation scolaire et toutes les activités allant dans ce sens dans leur sphère de responsabilité. D'autres sont passives, surtout celles installées dans les communes et qui n'ont pas la même lecture des actions en faveur de la scolarisation que leur collègues dans les campagnes. Dans la sous-préfecture de Torrock les chefs de canton et certains chefs de villages se sont investis pour que les écoles, les collèges et lycées soient créés dans leurs villages ou cantons. Ces motivations sont souvent liées à la considération et l'honneur qu'apporte la création d'un établissement d'enseignement dans la localité.

Un chef qui n'a pas une école dans son village, un collège ou un lycée dans son canton se voit en retard sur les autres et moins considéré. La création d'un établissement scolaire est considérée comme l'assurance d'efficacité pour garantir leur statut de chef. (Etoa Oyono, G., 2018.p.3). Dans la localité précitée, la collecte d'une somme allant de trois mille francs CFA à cinq mille francs par ménage s'effectue en vue de rassembler de moyen financier pour faire face aux activités qu'impose la nouvelle structure. Il faut dire que certaines autorités traditionnelles locales en matière de politique de scolarisation développent des techniques d'approche de la population pour la collecte et la recherche de financement auprès des partenaires sociaux.

À Bongor dans le Département du Mayo-Boneye, le chef de canton, Madi, de son vivant fait venir dans sa cour, les enfants des villages sans écoles de son ressort cantonal pour les inscrire à l'école et prend entièrement en charge ces enfants ce qui concerne le besoin éducatif et alimentaire. Cette politique vise une scolarisation massive des enfants de sa zone de compétence. Cet acte est considéré comme un message fort à l'égard de sa population pour la création des établissements scolaires.

En plus du rôle joué par les autorités traditionnelles locales dans la multiplication des établissements primaires et secondaires, s'ajoute celui des élites politiques locales. Sont considérés comme de élites politiques, tous les fils et filles de la région qui assument une responsabilité quelconque au sein des services publics ou privés, et qui, par leur statut, sont écoutés plus que les autres dans leur localité. Ce sont par exemple les députés, les maires, les chefs des partis politiques etc. qui apportent leurs soutiens financiers, matériels, dans la création et le fonctionnement de certains établissements scolaires de la province.

Les élites politiques sont habituellement des personnes qui interviennent dans le champ politique. Leurs actions s'exercent aussi bien sur le plan Local que sur le plan national. À Mabassiackré dans la

Sous-Préfecture de Torrock, ce sont les jeunes gens organisés sous la clairvoyance d'une élite politique ont construits des bâtiments scolaires qui ont permis la création du collège communautaire dudit village le 1^{er} octobre 2004. Donc ces élites usent de leur poids politique et influencent les décisions communautaires. Cependant, ces établissements ainsi créés éprouvent des difficultés de fonctionnement qui entravent la qualité d'enseignement dans la région.

II- Les problèmes des établissements scolaires dans le Mayo-Kebbi

On constate très peu de bâtiments construits en matériaux durables. Car le coût de certains matériaux de construction comme le ciment et le fer qui proviennent du Cameroun, Togo, Nigeria et parfois des pays européens comme l'Espagne et la France coûtent très chers au Tchad. Du côté du ciment tchadien, le marché est dominé par la Société Nationale du Ciment installé depuis 2011 à Baoré dans la région du Mayo-Kebbi Ouest. Un sac de ciment de 50 Kg coûte entre 11 000 et parfois 12500 FCFA contre 4400 au Cameroun voisin, 3000 FCFA au Sénégal et 5500 FCFA au Gabon. (GUY DABI et al, 2017). En comparaisons des autres pays, les salles de classe construites en "dur" et en "semi dur" sont coûteuses particulièrement au Tchad en général et dans le Mayo- Kebbi en particulier. En plus de la cherté des matériaux de construction l'on constat la mauvaise gestion des frais de scolarité par le comité ou par le chef d'établissement

Les frais d'inscription dans les établissements ne sont pas gérés de la même manière dans les établissements. Cependant, une somme de 1500 FCFA est prélevée sur ses frais d'inscription de chaque élève par le Comité de Gestion de l'Établissement (COGES), (Arrêté, n°174). Le reste de l'argent est confié au bureau de l'APE de chaque établissement chargé de gérer ce fonds conformément au cahier de charge qui est établie. Chaque Association des Parents d'Élève est tenue de présenter un bilan annuel de ses activités à l'assemblée Générale des parents d'élèves. En ce qui concerne le Comité de gestion de l'établissement, Le président est l'ordonnateur des dépenses. Dans la pratique, le bureau du Comité de Gestion n'existe que de nom. Le chef d'établissement peut ou non associer une personne à l'exécution des tâches qui sont les siennes. Le COGES se résume alors en la personne du chef de l'établissement pour la plupart

Dans la logique, les fonds du COGES sont destinés à acheter les carnets de notes pour les établissements primaires et les bulletins pour les établissements secondaires, à établir les cartes d'élèves, à assurer les élèves. Bien que les montants des fonds collectés soient insignifiants devant les besoins énormes des établissements qui pour la plupart n'ont pour salles de classe que des hangars (en secco), les difficultés sont restés intactes. Théoriquement les choses sont biens ordonnées mais dans la pratique, les effets de l'organisation sont peu perceptibles. Ce sont les Directeurs qui travaillent en lieu et place du bureau de l'APE.

Il n'y a pas de règle établie pour l'exploitation rationnelle des fonds recoltés auprès des APE. Chaque APE d'établissement gère à sa manière les fonds mis à disposition par les membres. Le constat qui se dégage est que les bénéficiaires sont loins d'être satisfaits. Soit le chef d'établissement et le bureau de l'APE s'entendent pour dilapider les fonds, ou soit le chef d'établissement s'impose pour gérer les fonds à sa manière ; ou encore l'APE gère ces derniers à sa manière. Ce fait engendre souvent des conflits entre le bureau de l'APE et le chef d'établissement. La stratégie de gestion des frais de scolarité est en partie à l'origine de certains problèmes qui mettent à mal leur fonctionnement à cause de la traçabilité des collectes qui très souvent, est difficile. Ce manque de transparence dans la gestion des fonds dès l'établissement décourage les parents qui refusent parfois de payer les frais de scolarité de leurs enfants.

Avec la forte demande en éducation et la création incontrôlée des écoles primaires et secondaires, on voit apparaitre tout un malpropre de bâtiments destinés à accueillir la population scolarisée. Des hangars d'aspect précaire n'attendent que la première tornade pour voler en éclats. Il n'est pas rare de trouver des salles de classe sous les grands arbres comme le montrent les deux photos ci-après :



Photo 10 Les élèves à l'école de Gouin Lara en plein cours sous un arbre,



Photo11: La classe de CEI de Gouin Lara en plein cours

Cliché J. Djondang, le 2/11/2010

La photo 10 présente les élèves (vus de derrière) assis sur des troncs d'arbres ; leur regard est tourné vers le tableau placé contre un arbre qui leur sert d'ailleurs de salle de classe. La photo de 11 montre les élèves (vus de devant) assis avec le regard tourné vers le tableau. Certains sont assis à même le sol, d'autres sur des morceaux de briques ou sur de tronc d'arbres.

Sur le plan pédagogique les enseignants appelés Maitres Communautaires recrutés sur le tas, sans aucune formation professionnelle constituent la grande majorité des enseignants dans cette région. Ils sont de trois catégories : ceux nouvellement recrutés

de niveau zéro, ceux ayant participé à une petite formation de 45 jours organisée par les Centres de Formation Continue installés dans les Départements, Enfin, les Maîtres Communautaires de niveau 2, sont ceux qui ont passé deux fois la formation de 45 jours.

En somme, on constate que le corps enseignant dans le Mayo-Kebbi est en partie constitué de personnes qui n'ont pas été formés pour le métier. Certes les caractéristiques des enseignants ne sont pas les seules mesures à considérer pour une éducation de qualité, mais un bon niveau académique, une bonne formation professionnelle et une bonne rémunération influencent les acquisitions des connaissances chez les élèves. Le tableau ci-dessous présente le nombre des enseignants de l'enseignement primaire du Mayo-Kebbi selon leur catégorie dans les Départements au titre de l'année scolaire 2016/2017. Il convient également de noter que le handicap que l'éducation connaît dans le Mayo-Kebbi découle alors du fait qu'on trouve plus des enseignants communautaires (enseignants peu formés ou pas formés du tout) dans les établissements que des enseignants titulaires pleins :

Tableau 4: Nombre des enseignants du primaire par Département pour l'année scolaire 2016/2017².

Dép	Int. Ti	Int. Aj	MC	T
Mayo-Boneye	327	63	862	1252
Mayo- Dallah	678	26	2182	2886
Mayo Binder	50	01	198	249
Mayo Lémié	164	29	177	370
Kabbia	149	33	681	863
Mont-Illi	137	34	788	959
Lac Léré	176	31	848	1055
Total	1641	217	5086	7634

Source : compilation des rapports de fin d'année 2016-2017 des différents Départements

Dep=département ; MC= maitre communautaire ; T= total

Le tableau précédent présente la situation générale des enseignants du primaire dans le Mayo-Kebbi. Il se dégage que le nombre des instituteurs adjoints (Int. Aj) est faible dans tous les Départements. L'on remarque sur le tableau, une prédominance du nombre des enseignants communautaires. Pour un effectif total de 7634 enseignantes toutes catégories confondues, 5086 sont des enseignants communautaires soit 66,62%. Le nombre d'instituteurs titulaires selon le tableau est de 1641, soit 21,49%. Alors que les instituteurs adjoints en exercice dans le Mayo- Kebbi sont de 217, soit 2,84%.il y a lieu de contacter à travers les

²Inst.Ti. = instituteur Titulaire, Int .Aj.= Instituteur Adjoint, MC= Maître Communautaire

résultats au baccalauréat une mauvaise gouvernance scolaire.

Tableau 5 : Les résultats au baccalauréat session de 2013 dans le Mayo-Kebbi Ouest

C	C/I			C / A			P		
	A	D	C	A	D	C	A4	D	C
Pa la	15 3 7	7 3 1	3 2	9 7	39	01	6,3 1%	5,3 3%	3, 1 2 %
To rro ck	22 1	9 8	0 0	0 7	01	00	3,1 6%	1,0 2%	0 0
Lé ré	12 8 7	5 3 7	1 8	4 3	15	01	3,3 4%	2,7 9%	1, 1 4 %
Bi ssi - Ma fo u	39 8	2 3 3	0 0	1 8	08	00	4,5 4%	3,4 3%	0 0
La go n	21 2	1 5 6	0 0	0 6	03	00	2,8 4%	1,9 2%	0 0
Gu elo	34 9	1 4 7	0 0	1 0	02	00	2,8 6%	1,3 6%	0 0
Bi nd er	23 4	8 2	0 0	1 6	04	00	6,8 3%	4,8 4%	0 0
Tr én é	16 0	5 6	0 0	0 6	03	00	3,7 5%	5,3 5%	0 0
Za gu er é	48 3	1 5 7	0 0	2 4	06	00	4,9 6%	3,8 2%	0 0
Gu eta let	32 3	1 2 3	0 0	0 9	04	00	2,7 8%	3,2 5%	0 0
To tal	52 0 4	2 3 2 0	5 0	2 3 6	85	02	4,5 3%	3,6 6%	4 %
En se m ble	7574			323			4,26%		

Source : Rapport de la Délégation Régionale de l'Education Nationale du Mayo-Kebbi Ouest année scolaire 2013/Pala

C=centre ; CI= candidat inscrit ; CA= candidat admis ; P=pourcentage

Il se dégage de ce tableau qu'aucun centre d'examen n'a atteint un taux de réussite de 10% au baccalauréat de 2013 dans le Mayo Kebbi Ouest. Deux centres, notamment celui de Pala et de Binder, ont respectivement 6,31% et 6,83% de réussite en série A4. Les centres de Guetalet, Lagon et Guelo ont respectivement le taux de réussite de 2,78% ; 2,84% et de 2,86%. Ce très faible score, dans la région du Mayo –kebbi permet de dire comme souligne (M. F. Lange (2006) que le droit à l'éducation n'est devenu que théorique du simple fait de l'absence d'organisation pédagogique ou du moins qui se révèle inappropiée

Aux données qui viennent d'être présentées, se greffe le constat de l'inadaptation de ce phénomène au Mayo-Kebbi aux réalités nationales, qui pose d'énormes difficultés entre l'offre et la demande éducatives. Car naturellement, la forte augmentation des effectifs n'est pas sans conséquence sur le rendement interne des systèmes éducatifs. Comme souligne J.Y Martin, le besoin d'éducation existe dans toutes les sociétés, et la scolarisation, même si elle tend à se généraliser, n'est qu'une forme historique créée, choisie pour y répondre, au moins partiellement. L'École étant une émanation d'État, il est logique que les conditions d'apparition des écoles aient un lien direct avec le cadre politique existant. (J.Y. Martin, 2003). La qualité de l'enseignement baisse dans tous les niveaux, parce que les aspects pédagogiques tels que le nombre d'enseignants qualifiés, les infrastructures adéquates des établissements ne sont pas proportionnels à l'accroissement du nombre des élèves. La qualité des infrastructures est l'une des composantes d'un apprentissage efficace et contribue à améliorer les résultats (UNESCO, 2017, p.308).

Sachant que la bonne gouvernance se traduit par une gestion efficace et responsable des règles établies, afin de répondre aux besoins prioritaires de la communauté pour le développement individuel et collectif,

La faible compétence pédagogique de la plupart des enseignants, souvent peu habitués des méthodes actives contribue à cet échec. Selon Deslandes et Rivard (2011), le rôle des parents attendu par les enseignants est d'encourager, de soutenir et de superviser les travaux scolaires. (Deslandes (2010) mentionne que des études nationales et internationales prouvent que, ce que les familles font est plus important que ce qu'elle sont. La médiocrité de l'enseignement scolaire amplifie l'effet des problèmes liés à la demande sur les choix de scolarité. La médiocrité de l'enseignement et l'absence de motivation sont des facteurs déterminants qui pèsent sur l'avancement et les progrès des élèves. Ces facteurs sont exacerbés par d'autres éléments touchant à l'administration des écoles, comme le manque d'objectifs clairs et rigoureux : les élèves qui abandonnent leurs études considèrent que les enseignants ne s'intéressent pas à eux et tiennent la discipline scolaire pour inefficace

et injuste. De même, les élèves sont plus susceptibles de démissionner quand les enseignants sont régulièrement absents ou que les écoles ignorent les besoins et usages locaux (comme les croyances religieuses), ne rendent pas compte aux parents ou aux étudiants ou quand elles manquent du confort minimum (eau potable et toilettes par exemple

CONCLUSION

L'extension des établissements scolaires dans le Mayo-Kebbi provient des initiatives communautaires, face à la demande d'éducation qu'exige d'une part la poussée démographique de la population et d'autre part des ambitions propres à la communauté sous la clairvoyance des chefs traditionnelles. Les missions chrétiennes, en vue de pallier d'autres problèmes éducatifs et soutenir l'évangélisation contribuent à l'expansion du réseau scolaire par la création des établissements d'enseignement. Ces établissements scolaires ainsi créés ne sont pas couronnés de succès en raison de l'immensité de besoin et de manque des meilleures conditions de fonctionnement. Les efforts se trouvent ainsi dispersés. Il est important d'augmenter le taux de scolarisation, mais il est indispensable voire urgent de mobiliser les moyens nécessaires qui permettent de rendre l'école efficace. Les autorités politiques et éducatives doivent œuvrer ensemble et mettre l'accent sur la qualification des enseignants facteur essentiel d'apprentissage et enseignement de qualité.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] Abdoul Salam Dicko, 2021, Education : un mal nommé falsification des bulletins de notes, P.2 Arrêté N° 174 /PR/PM/MEN/SG/DGEFA/2006 du 26 septembre 2006 du Ministre de l'Education Nationale, Archives de la délégation régionale du Mayo-Kebbi Est, consulté le 4/04/2017 à Bongor. Calot et Deville, 1971, « Nuptialité et fécondité selon le milieu socio culturel », Économie et Statistique N°27, pp. 3-42.
- [2] Compte rendu 2019, de la 54eme Assemblée Générale de l'Église Fraternelle Luthérienne au Tchad, Archives non classées du siège Nationale de l'Église Fraternelle Luthérienne au Tchad, consulté le 25 août 2020 à Pala.
- [3] Décret N° 693/PR/PM/MEN/2005, portant modalités d'ouverture d'établissement privé d'enseignement en République du Tchad, Archives de la Délégation Régionale de l'Education Nationale du Mayo-Kebbi Ouest /Pala, Consulté le 12 septembre 2018 à Pala.
- [4] Deslandes, R. et Rivard, M-C., 2011, Perceptions d'éducateurs à l'égard de parents en matière d'évaluation des apprentissages au primaire, Éducation et francophonie, 39 (1), 133-155.

- [5] Djondang J., 2010, « Les politiques éducatives et développement des infrastructures scolaires au Tchad : Cas du Département de Mayo-Dallah, (1960- 2010), Mémoire de Master en Histoire, Université de Ngaoundéré ;
- [6] Esquieu , Péano, 1994, L'enseignement privé et spontané dans le système éducatif tchadien Paris, UNESCO, IPE
- [7] Etoa Oyono G. 2018, « Splendeurs et problèmes des chefs traditionnels des territoires du Centre-sud au lendemain de la grande guerre », Revue internationale des francophonies N°3, pp 1-37.
- [8] Farelly N et al, 2016, « Mission intégrale le concept et son application », Les cahiers de l'école pastorale, N°100, pp.1- 34.
- [9] Gatta Ngothé Gali, 2005. « Répartition des pouvoirs et sociétés pluriethniques », in Tchad : conflit Nord –Sud mythe ou réalité ? Ndjamená Centre Almouna,
- [10] Guy dabi Gab-leyba et al , 2017, « Le marché du ciment au Tchad : pourquoi le prix est-il si élevé ? » Cercle de Réflexion et d'Orientation sur la soutenabilité de l'Economie Tchadienne. CROSET
- [11] Kongo Mbaidoumada, 1992, Cours intensif de formation sur la méthodologie de la carte scolaire et micro – planification, inédit
- [12] Lange M. F. 2006, Les familles face à l'école : évolution des rapports et des représentations, in Pilon Marc (ED), Défi du développement en Afrique Subsaharienne : l'éducation en jeu CEPED, pp. 163-184
- [13] Martin.J.Y., 2003, « Les écoles spontanées en Afrique Subsaharienne champ éducatif et contre-champ scolaire » Ca Guy dabi Gab-leyba et al , 2017, « Le marché du ciment au Tchad : pourquoi le prix est-il si élevé ? » Cercle de Réflexion et d'Orientation sur la soutenabilité de l'Economie Tchadienne. CROSET hiers d'Études africaines N°169-170, pp. 1-19.
- [14] Mbaioisso Adoum, 1990, Education au Tchad. Paris Karthala
- [15] Ngangbé M. 1984, peut-on encore sauver le Tchad ? Paris Karthala.
- [16] Ngartéri, M., 2006, « Rapport de l'inspection Diocésaine de Pala », archives consulté sur le même lieu
- [17] Pugin.V., 2007, carte scolaire : « les enjeux et les pistes de réflexion », Millénaire, le Centre Ressources prospectives du Grand Lyon, pp. 1-10
- [18] République du Tchad, 2009, « 2ème Recensement Générale de la population et de l'habitat (les résultats globaux) », Rapport de l'Institut National de la statistique et des études Economiques et Démographiques (INSEED) Ndjamená Tchad.
- [19] République du Tchad, 1993, « 1èr Recensement Générale de la population et de l'habitat (les résultats globaux) », Rapport de l'Institut National de la statistique et des études Economiques et Démographiques (INSEED) Ndjamená Tchad
- [20] UNESCO, 2017, « L'éducation pour les peuples et la planète, créer des avenir durables pour tous » Rapport Mondiale de suivie sur l'éducation 2016, ed.UNESCO, Fontenou, Paris. G. Eason, B. Noble, and I.N. Sneddon, "On certain integrals of Lipschitz-Hankel type involving products of Bessel functions," Phil. Trans. Roy. Soc. London, vol. A247, pp. 529-551, April 1955. (*references*)
- [21] J. Clerk Maxwell, A Treatise on Electricity and Magnetism, 3rd ed., vol. 2. Oxford: Clarendon, 1892, pp.68-73.
- [22] I.S. Jacobs and C.P. Bean, "Fine particles, thin films and exchange anisotropy," in Magnetism, vol. III, G.T. Rado and H. Suhl, Eds. New York: Academic, 1963, pp. 271-350.
- [23] K. Elissa, "Title of paper if known," unpublished.
- [24] R. Nicole, "Title of paper with only first word capitalized," J. Name Stand. Abbrev., in press.
- [25] Y. Yorozu, M. Hirano, K. Oka, and Y. Tagawa, "Electron spectroscopy studies on magneto-optical
- [26] media and plastic substrate interface," IEEE Transl. J. Magn. Japan, vol. 2, pp. 740-741, August 1987 [Digests 9th Annual Conf. Magnetism Japan, p. 301, 1982].
- [27] UNESCO, 2017, « L'éducation pour les peuples et la planète, créer des avenir durables pour tous » Rapport Mondiale de suivie sur l'éducation 2016, ed.UNESCO, Fontenou, Paris.